



Wallonie



Esneux

URBANISME

AVIS D'ANNONCE DE PROJET

Le Collège communal fait savoir qu'en vertu du Code de Développement Territorial, le fonctionnaire délégué est saisi d'une demande de permis d'urbanisme.

La demande est introduite par COMMUNE D'ESNEUX demeurant Place Jean d'Ardenne 1 à 4130 Esneux.

Les terrains concernés sont situés Rue de Poulseur, 5-7 à 4130 Esneux et cadastrés division 1, section E n°623N, 625M, 627Z.

La demande vise les travaux suivants : rénovation de l'atelier communal d'Esneux et présente les caractéristiques suivantes :

Le projet s'écarte d'un règlement communal adopté avant l'entrée en vigueur du CoDT et devenu guide :

- implantation supérieure à 15 m
- recul par rapport à la limite latérale côté sud inférieur à 5 m
- superficie des volumes principaux, secondaires et annexes supérieure à 400 m² et à 30% du bien
- superficie des espaces verts inférieure à 50% du bien
- gabarit supérieur à 7 m

Le dossier peut être consulté durant les jours ouvrables de 9h à 12h et le jeudi de 17h à 19h, à l'Administration communale, Service Urbanisme, Place Jean d'Ardenne 1, 4130 ESNEUX **sur rendez-vous pris au 04/380.93.38 ou 04/380.93.44.**

Des explications sur le projet peuvent être obtenues auprès de Madame Florine PARIZEL, téléphone : 04/380.93.35, mail : urbanisme@esneux.be, dont le bureau se trouve Place J. d'Ardenne, 1 à 4130 ESNEUX.

Les réclamations et observations écrites sont à envoyer du 15 décembre 2023 au 08 janvier 2024 au collège communal :

- par courrier ordinaire à l'adresse suivante : place Jean d'Ardenne 1 à 4130 ESNEUX ;
- par courrier électronique à l'adresse suivante : urbanisme@esneux.be